



Formation



AMELIORER SA PRATIQUE DE « PAYSAN-TUTEUR » pour accompagner des futurs paysan-nes

5 mars 2020 - Cavaillon (84)

Contexte :

Les paysan-nes du réseau Conf-ADEAR interviennent activement dans l'accompagnement des porteurs de projet reçus par l'ADEAR. Ce réseau de terrain fait la force de notre accompagnement : il facilite l'intégration du porteur de projet dans un territoire et le soutient dans la mise en place de son activité.

Cependant, l'accompagnement de projets n'est pas vraiment le cœur de métier des paysan-nes ! Des questions autour du rôle du tuteur, son champ d'action ou encore sa légitimité à accompagner ressortent souvent chez les tuteurs-trices. Cette formation est l'occasion d'acquérir le savoir-faire et le savoir-être pour transmettre, pouvoir faire part de son ressenti, tout en respectant la singularité des projets et de leurs aspirants.

Objectifs de la formation :

- **Se repérer et s'identifier dans les différentes postures** de l'accompagnement, du conseil ou de l'aide
- **S'outiller pour faciliter sa pratique du tutorat**

Public visé :

Paysan-nes, ou retraités-paysans du Vaucluse et des départements limitrophes, accompagnant ou ayant envie d'accompagner des porteurs de projet vers l'installation agricole.

Durée de la formation : une journée : 9h-17h

Programme détaillé au dos >

Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant suite à la formation.

Renseignements et inscription :

ADEAR de Vaucluse
MIN 51
15 avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX
tel : 04 90 74 19 86
mail : contact@adear84.fr

Retrouvez
nos formations sur :

www.adear84.fr
www.inpact-paca.org



N° SIRET : 50813361800019
N° Organisme de Formation : 93840320484

Formation

5 mars 2020 - Cavaillon (84)



AMELIORER SA PRATIQUE DE « PAYSAN-TUTEUR » pour accompagner des futurs paysan-nes

Programme de la formation :

Avec Marie PONS RAMELLS, formatrice et consultante en accompagnement des changements professionnels, ex-accompagnatrice et formatrice de porteurs de projet en agriculture paysanne.

> **Quel accompagnateur suis-je ? Qu'est ce qu'accompagner veut dire ?**

Partage du vécu d'accompagnement rencontré par les participants : panorama des pratiques
Conseiller, guider, accompagner ou aider : définitions, postures, effets, limites et dérives de chaque posture

> **Au-delà des préjugés : aller à la rencontre des porteur.ses de projet**

Prendre conscience de ses réflexes de jugement, apprendre à les suspendre pour mieux accompagner
Savoir identifier les besoins d'accompagnement pour mieux y répondre

> **Perspectives pour le tutorat paysan** : quelle éthique d'accompagnement pour notre réseau Conf-ADEAR ?

Modalités pédagogiques :

Démarche partant d'expériences de tutorat, réflexions collectives autour des pratiques, apports théoriques pour éclairer et outiller les participants.

Coût de la journée : 140€, pris en charge par VIVEA pour les contributeurs VIVEA, dans la limite de l'enveloppe de 2000 €/an/contributeur. Autres cas : nous consulter

Renseignements et inscriptions : Solène Ballet, animatrice ADEAR 84 :
solene.ballet@adear84.fr / 06 33 68 29 70

ETRE REMPLACER POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation ou suite à une formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicederemplacement.fr



CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :
www.vivea.fr

